

18 février 2003

03.114

Interpellation du groupe socialiste

Structures d'accueil: mise en oeuvre difficile

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les structures d'accueil pose des problèmes nombreux et d'ordre très divers. Le parti socialiste, qui appelle de ses vœux un nombre suffisant de places de qualité en matière de structures d'accueil de la petite enfance, est fier de la nouvelle loi, car elle est utile et nécessaire. Il se pose néanmoins certaines questions quant à la mise en application de la loi plébiscitée par le peuple en juin 2001.

Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur les aspects suivants:

- Transition entre l'ancien et le nouveau système: comment étaient réglées les dispositions qui relèvent de l'ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants de 1977 avant la promulgation du règlement d'application de novembre 2002 dans le canton? N'aurait-il pas été préférable de promulguer le règlement d'application de l'ordonnance fédérale en même temps que le règlement d'application de la loi sur les structures d'accueil?
- Les services de l'Etat en charge du dossier, à savoir l'office de la petite enfance et le service des mineurs et des tutelles sont-ils au bénéfice de dotations en personnel suffisantes pour faire face à l'importante tâche qui leur a été attribuée?
- Le canton dispose-t-il des infrastructures de formation adéquates pour former – conformément au règlement d'application – les directrices de crèches, mais aussi l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des structures d'accueil et dont les formations nécessitent une "mise à jour"?
- Comment le concept du "prix de référence" a-t-il été mis au point? Sur quelle base le montant de 80 francs par jour a-t-il été calculé et négocié avec les différents partenaires?
- Les objectifs fixés par la loi, à savoir de disposer de 2000 places de qualité en 2005, pourront-ils être atteints, aussi bien en nombre de places qu'en terme de délais?
- La Berne fédérale s'appêtant à distribuer une manne destinée à la création de places d'accueil dans les crèches, combien de demandes – et pour combien de places – ont-elles été déposées concernant le canton?

Signataires: P. de Pury, M. Debély, O. Duvoisin, C. Bertschi, C. Borel, C. Siegenthaler, S. Müller Devaud, A. Laurent, M.-C. Jeanprêtre Pittet, F. Jeanneret, A.-C. Bolay Bauer, A. Bovet, M. Guillaume-Gentil-Henry, François Cuche, M. Perroset, F. Perrin-Marti, D. Schürch, B. Bois, A. Cramerli et J.-F. Badet.